

# ENTENTE MECESHOO

## Document d'information



Le 27 mars 2012

**Les Diamants Stornoway (Canada) Inc., la Nation Crie de Mistissini,  
le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration Régionale Crie**

## Historique de l'Entente Mecheshoo

Stornoway est une société minière propriétaire de titres miniers sur des terrains connus sous le nom de « Propriété Foxtrot », laquelle se situe au nord du lac Mistissini, à 275 kilomètres environ au nord de la communauté de Mistissini sur des terres de catégorie III. Stornoway y a effectué des travaux d'exploration qui en 2001 ont mené à la découverte de kimberlites contenant des diamants. La Stornoway a l'intention de mettre en place et d'exploiter une mine de diamant sur la Propriété Foxtrot, un projet connu sous le nom de « Mine de diamant Renard ». La Mine de diamant Renard se retrouve sur le Territoire Traditionnel Cri de la Famille M11 de Mistissini.

Depuis la découverte de diamants en 2001, Stornoway s'est engagée à régulièrement informer le Conseil des Cris de Mistissini, les maîtres de trappe du territoire traditionnel de la famille crie M11 de Mistissini, leur famille respective et les diverses parties prenantes de Mistissini.

En juillet 2010, Stornoway, Diaquem Inc., la Nation Crie de Mistissini, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration Régionale Crie ont conclu une entente de pré-développement (EPD) portant sur les occasions d'affaires et l'emploi pour les Cris au cours de la période de pré-développement du projet Renard. Le EPD proposait également des négociations pour la conclusion, l'exécution et la mise en œuvre d'une entente finale pour la Mine de diamant Renard.

En décembre 2011, conformément aux exigences de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (la « CBJNQ »), Stornoway a déposé une étude d'impact environnemental et social (« EIES ») pour la Mine de diamant Renard afin d'obtenir des autorités compétentes leur autorisation au projet. Stornoway a établi un plan de réhabilitation et de restauration pour la Mine de diamant Renard et ce plan a été déposé en même temps que la EIES.

Les négociations pour l'Entente Mecheshoo ont commencé en octobre 2010. Stornoway, Mistissini et le GCC(EI)/ARC ont négocié et se sont mis d'accord sur les conditions et dispositions de l'Entente Mecheshoo, selon lesquelles ils poursuivront tout au long des étapes de la Mine de diamant Renard leur relation mutuellement avantageuse. L'Entente Mecheshoo porte sur tous les aspects de la relation entre les parties et les principaux éléments de cette entente sont résumés dans le présent document.

## Objectifs de l'Entente

L'Entente Mecheshoo poursuit les objectifs suivants :

- ❑ Prévoir l'établissement et le maintien à long terme d'une relation de travail entre les parties, qui soit fondée sur une confiance et un respect mutuels;
- ❑ Prévoir un cadre de communication et de coopération entre les parties;
- ❑ Prévoir la formation, l'emploi et des occasions d'affaires pour les Cris, notamment les Cris de Mistissini, à la Mine de diamant Renard;
- ❑ Prévoir la coopération des parties crie avec Stornoway et leur implication dans la surveillance environnementale de la Mine de diamant Renard;
- ❑ Maintenir une relation constructive et respectueuse avec la famille Swallow du M11 de Mistissini et lui offrir des mesures spécifiques, incluant de la formation, de l'emploi et des occasions d'affaires et une participation dans les activités de surveillance environnementale;
- ❑ Prévoir l'acceptabilité sociale du projet diamantifère Renard par les Cris et confirmer leur soutien au développement et à l'exploitation de la Mine de diamant Renard;
- ❑ Faciliter le développement et l'exploitation de la Mine de diamant Renard de façon sécuritaire, efficiente et fructueuse;
- ❑ Prévoir la bonne mise en œuvre de l'Entente, par la création du Comité Renard (le comité de mise en œuvre principal), le Comité sur la formation et l'emploi, le Comité sur l'environnement ainsi que d'autres mécanismes reliés;
- ❑ Prévoir une approche mutuellement avantageuse, en mode solution et non-punitif pour la bonne mise en œuvre de l'Entente.

## Description de la Mine de diamant Renard

Le site de la Mine de diamant Renard est situé à environ 275 km au nord de la communauté crie de Mistissini et à 150 km au sud-est du complexe LG-4 d'Hydro-Québec. Le site de la Mine de diamant Renard n'est actuellement accessible que par la voie des airs. Une piste d'atterrissage sera aménagée à 8 km au sud de la mine pour en assurer l'exploitation. Le site minier sera également accessible par la Route 167, une fois que cette dernière aura été prolongée jusqu'aux monts Otish, projet actuellement en cours.

Les activités et les opérations à la Mine de diamant Renard comprendront l'extraction du minerai par une exploitation à ciel ouvert et souterraine, la gestion des roches stériles et des morts-terrains, le traitement et le tri des minéraux, la gestion de la kimberlite traitée, de l'approvisionnement en eau et des eaux usées, ainsi que celle des déchets solides et des matières dangereuses. Stornoway continuera les travaux d'exploration sur la propriété Foxtrot pendant la durée de l'Entente Mecheshoo. Le but de ces travaux d'exploration est d'augmenter les réserves minérales et de prolonger ainsi la vie de la Mine de diamant Renard.

Selon l'étude de faisabilité préparée par Stornoway, les réserves minérales probables correspondent à une durée de vie de mine de 11 ans avec une production de diamant maximale atteignant 2,1 millions de carats par année et une production annuelle moyenne de 1,7 million de carats pour la durée de la vie de la mine.

En même temps que l'étude de faisabilité de Renard, Stornoway a élaboré un plan d'affaires à long terme (le « PALT ») fondé sur les ressources minérales indiquées et présumées totales du projet jusqu'à une profondeur de 700 mètres, lesquelles sont toutes à portée des infrastructures minières visées par l'étude de faisabilité. Le PALT prévoit une durée de vie de la mine plus longue et un taux de production compatible avec les paramètres conceptuels de l'usine de traitement. Les ressources minérales présumées du projet ne sont pas incluses dans l'analyse économique de l'étude de faisabilité. Cependant, afin de permettre l'évaluation appropriée de tous les impacts sur l'environnement et le milieu social, l'EIES se fonde sur le plan minier prolongé du PALT, estimé à environ 20 ans de production.

Les activités générales de la Mine de diamant Renard seront menées par des travailleurs qui y seront amenés par la voie des airs à partir de Montréal et de Chibougamau. Environ 500 personnes travailleront sur le site pendant la période de construction, devant débuter à la mi-2013 et s'étendre sur une période de deux ans, une fois que l'accès sera possible par la Route 167.

Ce sont environ 460 personnes qui travailleront à la Mine de diamant Renard à l'étape de l'exploitation. La rotation des quarts de travail se fera selon un calendrier de deux semaines au travail, deux semaines de congé, ainsi environ 230 personnes seront sur le chantier par quart de travail. La plupart du matériel, de l'équipement et des fournitures seront transportés pendant la phase d'exploitation via la future Route 167.

## Formation et emploi

Par les termes sur la formation et l'emploi, l'Entente Mecheshoo prévoit le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et la promotion de l'emploi, de l'intégration, de la promotion et de la rétention des Cris dans toutes les unités opérationnelles de la Mine de diamant Renard.

À cette fin, on créera un comité sur la formation et l'emploi qui se penchera sur les différents aspects liés à la formation et à l'emploi. Les parties ont convenu d'établir des objectifs à court et à long terme non contraignants pour favoriser l'emploi des Cris, afin d'atteindre ultimement à la Mine de diamant Renard une main d'œuvre représentant la proportion de la population crie par rapport à l'ensemble de la population générale de la région Eeyou Istchee - Baie James.

Les parties ont également convenu d'un ordre prioritaire d'embauche lorsque plus d'un candidat remplit les conditions d'emploi pour une poste à pourvoir et que un ou plus d'un Cri répond aux exigences de l'emploi. Le cas échéant, Stornoway s'est engagée à pourvoir le poste par l'embauche d'un candidat qualifié en respectant l'ordre suivant : (a) membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini; (b) Cris de Mistissini; (c) autres Cris.

Les parties ont également convenu de coopérer à leurs programmes et à leurs mesures de formation respectifs, visant à faciliter le recrutement des Cris, leur promotion et leur rétention dans toutes les unités opérationnelles de la Mine de diamant Renard.

Une formation en français et en anglais sera donnée, lorsque pertinente, pour faciliter les communications à la Mine de diamant Renard. Stornoway, en coopération avec les parties crie, développera et mettra en place des programmes et des mesures pour promouvoir l'intégration des employés cris à la Mine de diamant Renard et implantera des programmes de sensibilisation culturelle et interculturelle afin de favoriser des relations harmonieuses sur les lieux de travail.

Stornoway développera et mettra en œuvre des politiques internes qui refléteront et respecteront l'Entente Mecheshoo.

Enfin, Stornoway et Mistissini contribueront conjointement chaque année au Fonds de formation Mistissini/Renard dans le but de soutenir des programmes de formation, notamment des programmes liés à l'industrie minière en générale ainsi que pour la Mine de diamant Renard.

## Conditions de travail et politiques

Par les termes sur les Conditions de travail et les politiques, l'Entente Mecheshoo prévoit des aménagements à certaines conditions de travail pour les employés cris de Stornoway afin de faciliter leur intégration ainsi que de fixer des politiques applicables à toute la main-d'œuvre de la Mine de diamant Renard. Par exemple :

- (a) Les employés cris de Stornoway seront considérés en priorité pour le choix de leurs vacances annuelles payées lors des périodes de la « chasse à l'oie » et de la « chasse à l'original »;
- (b) Stornoway facilitera l'établissement de bureaux de scrutin au site minier pour les employés cris afin qu'ils puissent y voter lors des élections locales ou régionales cries ou lors de référendums;
- (c) La politique des congés de Stornoway prévoira des congés dans le cas du décès d'un membre de la famille immédiate d'un employé, et pour les employés cris de Stornoway, cette famille immédiate inclura par définition les membres de la famille relative à l'adoption selon leurs coutumes.

En matière de politiques applicables à toute la main-d'œuvre de la Mine de diamant Renard, les aspects les plus importants demeurent la sûreté et la sécurité.

Stornoway offrira à tous les employés le transport aller-retour entre l'un ou plus d'un point de cueillette et le site minier. Le mode de transport choisi par Stornoway sera l'unique mode de transport possible vers la mine pour les employés, à l'exception des membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini qui, à leur discrétion et seulement au début et à la fin de leur rotation de travail, pourront se rendre sur le site minier et le quitter avec leur véhicule personnel ou récréatif.

L'usage de véhicule personnel ou récréatif pour se rendre ou quitter le site minier sera défendu. De même, il ne sera pas autorisé de faire de l'autostop pour se rendre ou quitter le site minier.

Pour des raisons de sécurité publique, Stornoway adoptera, mettra en œuvre et appliquera une politique interdisant la chasse, la pêche et le piégeage de même que le transport, la possession et l'utilisation d'armes à feu par qui que ce soit sur le site minier. Stornoway établira des zones de sécurité autour du site minier, où aucune chasse, aucune pêche ni aucun piégeage ne sera toléré. Toutefois, les membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini seront autorisés à poser des pièges dans les zones de sécurité, pour autant qu'ils n'utilisent pas de grands pièges, et ce encore une fois, pour des raisons de sécurité et de sûreté publiques.

Enfin, Stornoway adoptera, mettra en œuvre et appliquera une politique de tolérance zéro en matière de drogues et d'alcool sur le site minier qui portera sur toutes les formes d'abus d'alcool ou de drogues et sera applicable à toutes les personnes sur le site minier et aux employés pendant le déplacement pour se rendre au site minier et le quitter.

## Occasions d'affaires

Par les termes sur les occasions d'affaires, l'Entente Mecheshoo prévoit des occasions d'affaires pour les entreprises crie, notamment celles de Mistissini, et prévoit d'encourager et faciliter le développement des entreprises crie dans le contexte de la Mine de diamant Renard.

Chaque année, Stornoway soumettra au Comité Renard la liste des contrats prévus pour l'année suivante. Cette liste exposera la nature des biens et des services à être fournis, la durée estimée, la date prévue de début, la nature du contrat et ce qui est prévu par Stornoway comme processus d'attribution (par appels d'offres concurrentiels, par négociations prioritaires avec une entreprise crie qualifiée ou par négociations directes avec une entreprise qualifiée, incluant des entreprises crie). Cette liste sera examinée par le Comité Renard et pourra être ajustée au besoin.

Lors de l'octroi des contrats, Stornoway tiendra compte dans sa grille d'évaluation de contrat de plusieurs critères, notamment du contenu cri. Dans le cadre de l'Entente Mecheshoo font partie du contenu cri : les entreprises crie, incluant les entreprises de Mistissini proposées comme entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs, participation de membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini détenant des droits de propriété dans une entreprise crie, les Cris présentement à l'emploi de l'entreprise, l'engagement en matière de formation et d'emploi de Cris, de même que la performance en matière de contenu cri dans les contrats précédents. Outre le contenu cri pris en compte dans l'octroi des contrats, Stornoway s'est engagée, dans le cas d'un appel d'offres concurrentiel, à inviter les entreprises crie qualifiées et dans le cas où il y aurait une ou plus d'une entreprise crie, de réserver au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des invitations à ces entreprises crie qualifiées.

Chaque année, les parties crie fourniront à Stornoway une liste à jour des entreprises crie, notamment celles de Mistissini.

Stornoway et Mistissini feront appel à la coopération de la famille Swallow du M11 de Mistissini pour l'identification et la création d'occasions d'affaires pour les membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini.

Enfin, Stornoway et Mistissini contribueront conjointement chaque année au Fonds de développement d'affaires Mistissini/Renard dans le but de soutenir le développement d'entreprises crie de Mistissini.

## Société et culture

Par les termes sur la Société et la culture, l'Entente Mecheshoo prévoit des actions de coopération entre les parties qui visent le respect et la promotion de la société et de la culture crie, notamment par l'entremise d'activités sur le territoire M11 de Mistissini.

Stornoway s'est engagée à respecter le rôle des maîtres de trappe dans la gestion de leurs activités sur le territoire M11 de Mistissini. Ainsi, Stornoway cherchera à obtenir leur avis pour déterminer des zones ou des périodes d'interdiction ou de restriction aérienne, selon le cas, avant la période de la chasse à l'oie au printemps et la période de la chasse à l'orignal à l'automne.

De plus, Stornoway et les parties crie prendront différentes mesures sur le site et hors site pour atteindre l'objectif fondamental de cette entente.

Parmi les mesures sur le site, mentionnons : (a) la construction d'un site culturel à la mine; (b) la présence d'un espace polyvalent permettant aux employés crie de participer à des activités liées à des programmes culturels, sociaux, de bien-être et santé conformes à leurs coutumes; (c) le maintien du caractère local des appels du site minier vers la communauté de Mistissini; (d) l'organisation, en coopération avec les parties crie, d'une journée culturelle crie annuelle sur le site minier pour le personnel de la mine.

Les mesures hors site incluent : (a) la participation à des entrevues et à des bulletins radiophoniques crie pour informer les Crie, notamment les Crie de Mistissini, sur les activités à la Mine de diamant Renard; (b) l'établissement et la livraison de programmes faisant la promotion de saines activités de loisir et la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie; (c) l'établissement et la livraison de programmes sociaux pour aider les employés crie de Mistissini et leur famille.

Stornoway prendra toutes les mesures appropriées pour protéger les sites archéologiques, culturels et de sépulture mis à jour lors des activités sur la propriété Foxtrot.

Enfin, Stornoway contribuera annuellement au Fonds culturel et social de Mecheshoo pour soutenir les activités de Mistissini visant le développement économique durable et communautaire de Mistissini et les activités que soutiennent les maîtres de trappe du territoire M11 de Mistissini.



## Environnement

Par les termes sur les aspects environnementaux, l'Entente Mecheshoo prévoit la coopération des parties dans le développement et la mise en œuvre du système de gestion environnemental et la surveillance environnementale de la Mine de diamant Renard.

L'Entente Mecheshoo prévoit l'établissement d'un « Comité sur l'environnement » pour permettre aux parties de collaborer sur les questions environnementales, pour créer des opportunités de formation sur les questions environnementales et pour organiser des visites de sites miniers pour les membres du comité et les maîtres de trappe du territoire M11 de Mistissini. Au cours de l'exploitation, le Comité sur l'environnement aura à sa disposition les rapports annuels de Stornoway sur les activités de surveillance environnementale et les rapport annuels sur le développement durable.

Dans le cadre des programmes de surveillance environnementale, Stornoway préconisera la participation des Cris, notamment ceux membres du Comité sur l'environnement et ceux de la famille Swallow du M11 de Mistissini. De plus, Stornoway cherchera à obtenir l'implication des membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini dans les activités de réhabilitation et de restauration du site minier.

Stornoway élaborera également un plan d'intervention d'urgence avec la coopération des parties par l'entremise du Comité sur l'environnement. Dans ses activités de surveillance environnementale et son système de gestion environnementale, Stornoway inclura, lorsque pertinent, l'expérience et la connaissance des Cris.

Avec la coopération de Mistissini et du GCC(EI)/ARC, Stornoway a élaboré un plan de réhabilitation et de restauration de la Mine de diamant Renard. Stornoway mettra en œuvre ce plan de réhabilitation et de restauration avec l'aide du Comité sur l'environnement.

Enfin, Stornoway obtiendra l'avis des maîtres de trappe du territoire M11 de Mistissini et des membres de la famille Swallow du M11 de Mistissini, pour établir des mesures facilitant la réutilisation progressive du site minier par les Cris.

## **Aspects financiers**

En plus des contributions faites par Stornoway et Mistissini au Fond de formation Mistissini/Renard et au Fond de développement d'affaires Mistissini/Renard ainsi que la contribution de Stornoway au Fond culturel et social Mecheshoo, l'Entente Mecheshoo inclus un mécanisme par lequel les parties crie bénéficieront financièrement, sur une base long terme, du succès du projet, et ce, en ligne avec les meilleures pratiques de l'industrie minière en ce qui regarde l'enrichissement des communautés locales.

Bien que ce ne soit pas spécifié à l'Entente Mecheshoo, la majeure partie de ces bénéfices financiers seront transférés à Mistissini, la partie résiduelle étant versée au GCC(EI)/ARC au profit des autres communautés crie.

## Comité Renard

L'Entente Mecheshoo prévoit la création du Comité Renard qui permettra d'établir un cadre pour les parties afin qu'elles puissent mettre en œuvre l'Entente Mecheshoo efficacement et en coopération conformément aux modalités qui y sont prévues.

Les fonctions principales du Comité seront les suivantes :

- ❑ Superviser la mise en œuvre de l'Entente Mecheshoo efficacement, de manière constructive, opportune et coopérative;
- ❑ Servir de principale tribune pour les communications entre les parties pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Entente Mecheshoo;
- ❑ Faire rapport aux parties sur la mise en œuvre de l'Entente Mecheshoo.

Les parties seront conjointement responsables de la mise en œuvre de l'Entente Mecheshoo.

Le Comité Renard sera composé de six membres nommés comme suit :

- trois (3) membres nommés par Stornoway;
- deux (2) membres nommés par Mistissini;
- un (1) membre nommé conjointement par le GCC (EI)/ARC.

Les membres du Comité Renard, du Comité sur la formation et l'emploi, du Comité sur l'environnement et de tout autre comité établi par le Comité Renard attesteront que leur affiliation à un tel comité ne les place pas en conflit d'intérêts et qu'ils s'engagent à respecter le Code d'éthique de l'Entente Mecheshoo.

Le Comité Renard, qui fonctionnera par consensus, devra se rencontrer au moins une fois par trimestre. Les parties crie et Stornoway nommeront en alternance un membre pour présider le Comité Renard pour une période d'un an.

Tous les ans, Stornoway passera en revue avec le Comité Renard les activités menées l'année précédente et présentera les activités prévues pour l'année à venir à la Mine de diamant Renard.

Le Comité Renard élaborera un plan de communication qui inclura un plan d'action. Le plan d'action pourra inclure différents moyens de communication, tels des bulletins d'information, des rencontres communautaires, des bulletins et des entrevues radiophoniques, et impliqueront des citoyens crie, notamment les Anciens.

Le Comité sur l'environnement et le Comité sur la formation et l'emploi feront rapport au Comité Renard. Le Comité Renard pourra créer, ou dissoudre si approprié, d'autres comités qui pourraient de temps à autre être nécessaires pour des besoins particuliers dans le cadre de l'Entente Mecheshoo.